

PROCES-VERBAL DU CSEE
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
Du 13 mars 2025 à 15h

Présents :

- Monsieur SACCO, Président du CSEE
- Madame CYCUMAR, suppléante liste NS
- Madame DOS SANTOS, titulaire liste NS
- Madame LEGRAND, titulaire liste NS
- Madame MERIC, titulaire liste NS
- Madame VINCENT, titulaire liste NS
- Madame PETONZOPA, suppléante liste NS

Absents :

- Madame EKOBO, titulaire liste NS
- Madame MOINARD, titulaire liste NS
- Madame QUINTARD, suppléante liste NS

Avec l'accord de Monsieur SACCO, président du CSEE et des élus, la réunion est enregistrée. Le fichier audio sera effacé après validation du procès-verbal.

Présentation du BP 2025 du CSEE

Compte Activités Sociales et Culturelles (ASC)

Le budget prévisionnel 2025 du CSEE est calculé sur une estimation des rémunérations prévues au budget prévisionnel du SSE 94. Pour les activités sociales et culturelles (ASC), le budget 2025 est estimé à 27 200.00 €. Afin de ne pas surestimer le budget prévisionnel 2025, ce dernier a été calculé sur une valeur de point à 3.93 € pour la masse salariale et non à 4.16 € comme prévu pour celui du SSE 94.

Compte Fonctionnement

Le budget prévisionnel 2025 du CSEE est calculé sur une estimation des rémunérations prévues au budget prévisionnel du SSE 94. Pour le fonctionnement, le budget 2025 est estimé à 4 360.00 €. Afin de ne pas surestimer le budget prévisionnel 2025, ce dernier a été calculé sur une valeur de point à 3.93 € pour la masse salariale et non à 4.16 € comme prévu pour celui du SSE 94.


Marion LEGRAND,
Secrétaire du CSEE.

Guillaume SACCO,
Président du CSEE.



**FONDATION
OLGA SPITZER**

Agir pour l'enfance

Service Social de l'Enfance

1, avenue Georges Duhamel

94000 CRETEIL

Tel : 01 49 56 58 00

Fax : 01 49 59 91 22

Service Social de l'Enfance du Val de Marne (94)

Comité Social et Economique d'Etablissement

Budget Prévisionnel 2025

**Budget Prévisionnel des Activités Sociales et Culturelles (ASC)
et des Attributions Economiques et Professionnelles (AEP) pour l'année 2025**

Montant prévisionnel du budget fourni par le service comptabilité

Etablissement	Cotisations Activités Sociales et Culturelles ASC		Cotisations Attributions Economiques et Professionnelles AEP	TOTAL
	ASC	AEP	AEP	
	1,25%		0,20%	
TOTAL	27 200 €	4 360 €		31 560 €

Dépenses	2025		Commentaires - Budget Prévisionnel	ASC %	Fonct %
	ASC	AEP			
	Prévisionnel	Prévisionnel			
Mise à disposition du site "Nouvelle Lune"	680,00 €	- €	Mise à disposition du site internet = 8 € par salarié inscrit sur le site (85 salariés tous les ans)	2,51%	0,00%
Billetterie cinéma "Nouvelle Lune" (subvention du CSE sur les billets de cinéma)	3 045,25 €	- €	Prévisionnel 2024 = 650 billets (= 6 090,50 € pour un prix moyen de 9,37 € par billet hors subvention CSEE) La subvention de prise en charge du CSEE de 50% est estimée à environ 3 045,25 €.	11,25%	0,00%
Billetterie cinéma "Nouvelle Lune" (prise en charge par le CSEE des frais de gestion sur les achats de billets)		227,50 €	Prise en charge par le CSEE des frais de gestion sur les achats de billets Base de calcul = Prévion pour 2025 = 650 * 0,35 € par billets qui sont à prendre sur le budget fonctionnement	0,00%	5,22%
Site Internet "Nouvelle Lune"	- €	2 000,00 €	Création et mise à disposition du Site Internet pour le CSE en lien avec la boutique Nouvelle Lune	0,00%	45,88%
Sport/culture	3 470,00 €	- €	Base de calcul = Prévion de 45 remboursements à 70€ pour les salariés + 8 remboursements à 40€ pour les stagiaires. Années précédentes = Moyenne de 35 remboursements (2017 = 42, 2018 = 38, 2019 = 36, 2020 = 30, 2021 = 28, 2022 = 30, 2023 = 41 et 2024 = 34)	12,82%	0,00%
Chèques ANVC (vacances)	9 625,30 €	- €	Base de calcul = 100 €, 90 €, 80 € par salarié selon la tranche où se situe le salaire Brut et 40€ par stagiaire + 10 €/enfant (jusqu'à 16 ans révolus) Prévisionnel 2025 : 100 salariés, 69 enfants et 12 stagiaires	35,57%	0,00%
Chèques cadhoc (Noël)	9 234,40 €	- €	Base de calcul = 100 €, 90 €, 80 € par salarié selon la tranche où se situe le salaire Brut et 40€ par stagiaire + 10 €/enfant (jusqu'à 16 ans révolus) Prévisionnel 2025 : 100 salariés, 68 enfants et 12 stagiaires	34,13%	0,00%
Frais tenue de compte ASC	55,20 €	- €	Base de calcul = 4,60 € * 12 mois Frais de tenue de comptes du Crédit Mutuel	0,20%	0,00%
Frais tenue de compte AEP	- €	104,04 €	Base de calcul = 8,67 € * 12 mois Frais de tenue de comptes du Crédit Mutuel	0,00%	2,99%
Dépenses relatives au fonctionnement du CSE pour les ASC	50,00 €	- €	Frais de déplacement des élus, frais de transport, ...	0,18%	0,00%
Dépenses relatives au fonctionnement du CSE pour le FONCT	- €	40,00 €	Achat divers de fournitures, meubles	0,00%	0,92%
Accompagnement juridique	- €	1 548,00 €	Prestation d'accompagnement juridique par la Société CELUADE / JURI-CE pour 1 an	0,00%	35,51%
Formation Elus	- €	- €	A définir selon les besoins	0,00%	0,00%
Frais d'avocat pour le CSE Central	- €	439,31 €	Base de calcul = 10% du budget fonctionnement (Jan 2024 = 4 393,08 €) Frais d'avocat pour le CSE Central	0,00%	10,08%
Temps convivial pour les salariés	900,00 €	- €	Temps convivial pour les salariés	3,33%	0,00%
				0,00%	0,00%
TOTAL DES DEPENSES	27 060,15 €	4 358,05 €		100,00%	100,00%

Recettes	2025		Attributions Economiques et Professionnelles (AEP) 0,20%	ASC %	Fonct %
	ASC	AEP			
	Prévisionnel	Prévisionnel			
Bimpli CDEJ périmés/perdus 2024	- €	- €	Pour l'année 2024, ce produit n'est pas estimable car il correspond aux Chèques Déjeuner remboursés et perdus de l'année N-1 au niveau national		
	- €	- €			
	- €	- €			
TOTAL DES RECETTES	- €	- €			

TOTAL BUDGET DE L'EXERCICE (dépendances - recettes)	27 060,15 €	4 358,05 €		100%	100%
Solde restant à répartir	130,85 €	1,15 €			

↓
= Solde restant à répartir en fin d'année

↓
= Solde restant à répartir en fin d'année

EXPLICATIONS DES DONNEES DU BUDGET PREVISIONNEL 2025

COMPTE ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES (ASC) – 1.25%

Le compte des « ASC » correspond à 1.25 % de la masse salariale prévue au Budget Prévisionnel 2025 du Service Social de l'Enfance du 94.

Pour cette année, il a toutefois été largement réévalué à la baisse car l'augmentation de la valeur du point prévue au BP 2025 est incertaine. De plus, le nombre de salariés constituant la masse salariale (prévue au maximum de nos postes) sera inférieur en raison des difficultés de recrutement qui perdurent dans le temps.

- **Mise à disposition du Nouvelle Lune :**

Les frais d'utilisation du site « Nouvelle Lune » sont de 8€ par salarié, soit un coût annuel de 680.00 € (sur la base de 85 salariés).

- **Billetterie cinéma (site Nouvelle Lune) :**

Tous les salariés et stagiaires peuvent bénéficier tous les mois de 6 places de cinéma à prix réduit dans la limite du budget annuel alloué à cette Activité Sociale et Culturelle, soit 3 045.25 € soit 650 places de cinéma.

Les billets de cinéma sont financés à hauteur de 50 % par votre CSEEE.

Les frais de port restent à la charge des salariés s'ils prennent des billets cinéma "papier". Par contre, il n'y a pas de frais de port sur les e-billets

- **Sport/culture :**

La participation aux activités sportives et/ou culturelles est de 70 euros par salarié et 40 euros par stagiaire, une fois par an.

Pour 2025, le CSEE estime une participation pour 45 salariés et 8 stagiaires, ce qui engendrera une dépense de 3 470.00 €.

- **Subvention vacances – Chèques ANCV :**

Tous les salariés et les stagiaires peuvent bénéficier de la subvention vacances sans condition d'ancienneté.

Pour 2025, le CSEE estime répartir 9 625.30 € entre 100 salariés, 12 stagiaires et 69 enfants, selon les critères suivants :

- 100 € pour les salaires inférieurs à 2 250 € de salaire brut
- 90 € pour les salaires compris entre 2 250 € et 2 600 € de salaire brut
- 80 € pour les salaires supérieurs à 2 600 € de salaire brut
- 40 € pour les stagiaires
- 10 € supplémentaires par enfant jusqu'à 16 ans révolus.

Les tranches de salaires retenues par le CSEE ont été modifiées afin d'augmenter le nombre de salariés bénéficiant de la tranche 1 (salaire brut inférieur à 2 250 €) et tranche 2 (salaire brut entre 2 250 € et 2 600 €).

- **Subvention de Noël :**

Tous les salariés et les stagiaires peuvent bénéficier de la subvention Noël sans condition d'ancienneté.

Pour 2025, le CSEE estime répartir 9 234.40 € entre 100 salariés, 12 stagiaires et 68 enfants, selon les critères suivants :

- 100 € pour les salaires inférieurs à 2 250 € de salaire brut
- 90 € pour les salaires compris entre 2 250 € et 2 600 € de salaire brut
- 80 € pour les salaires supérieurs à 2 600 € de salaire brut
- 40 € pour les stagiaires
- 10 € supplémentaires par enfant jusqu'à 16 ans révolus.

Toutefois, les sommes attribuées en fonction des tranches de salaire, pourront être adaptées en fonction de la situation comptable du CSEE en fin d'année.

Les tranches de salaires retenues par le CSEE ont été modifiées afin d'augmenter le nombre de salariés bénéficiant de la tranche 1 (salaire brut inférieur à 2 250 €) et tranche 2 (salaire brut entre 2 250 € et 2 600 €).

- **Frais de tenue des comptes :**

Ceux-ci sont stables et représentent une dépense de 55.20 € pour le compte des ASC du Crédit Mutuel (4.60 € * 12 mois).

- **Dépenses relatives au fonctionnement du CSEE pour les ASC :**

Il s'agit des frais de déplacement des élus, frais de transport, ... le CSEE estime une dépense de 50.00 €.

- **Buffet déjeunatoire :**

Il s'agit d'un temps convivial sous forme de buffet déjeunatoire pour une dépense de 900.00 €.

- **Bimpli :**

Il n'est habituellement pas possible d'estimer le montant de la ristourne que Bimpli adresse au CSEE en cours d'année. Cette ristourne correspondant aux Chèques Déjeuner remboursés et perdus de l'année N-1 au niveau national qui doit être affectée au budget des activités sociales et culturelles du CSEE

CONCLUSION :

Le budget prévisionnel 2025 du CSEE est calculé sur une estimation des rémunérations prévues au budget prévisionnel du SSE 94. Pour les activités sociales et culturelles (ASC), le budget 2025 est estimé à 27 200.00 €.

Afin de ne pas surestimer le budget prévisionnel 2025, ce dernier a été calculé sur une valeur de point à 3.93 € pour la masse salariale et non à 4.16 € comme prévu pour celui du SSE 94.

EXPLICATIONS DES DONNEES DU BUDGET PREVISIONNEL 2025

COMPTE FONCTIONNEMENT – 0.20%

Le compte de « Fonctionnement » correspond à 0.20 % de la masse salariale prévue au Budget Prévisionnel 2025 du Service Social de l'Enfance du 94.

Pour cette année, il a toutefois été largement réévalué à la baisse car l'augmentation de la valeur du point prévue au BP 2025 est incertaine. De plus, le nombre de salariés constituant la masse salariale (prévue au maximum de nos postes) sera inférieur en raison des difficultés de recrutement qui perdurent dans le temps.

- **Billetterie cinéma (site Nouvelle Lune) :**

Les frais de gestion sur la billetterie cinéma (0.35 cts par ticket) sont pris en charge par votre CSEEE pour un maximum de 2.10 € par mois (6 * 0.35 cts) pour un coût total annuel de 227.50 € sur la base de 650 billets.

- **Mise en place du site Internet POZEO (site Nouvelle Lune) :**

Les élus ont choisi de mettre en place un site internet afin de favoriser la communication avec les salariés et de leur présenter plus aisément l'ensemble des prestations de Nouvelle Lune.

Ce site sera actif durant un an, pour la somme de 2 000,00 €, sans engagement dans la durée.

- **Frais de tenue des comptes :**

Ceux-ci sont stables et représentent une dépense de 104.04€ pour le compte du Fonctionnement du Crédit Mutuel (8.67 € * 12 mois).

- **Dépenses relatives aux frais de fonctionnement :**

Il s'agit des dépenses de fournitures (enveloppes, timbres, ramettes de papiers, cartouches d'imprimante, classeurs, pochettes plastiques, ...), le CSEE estime une dépense de 40.00 €.

- **Abonnement juridique C.E. :**

Un abonnement annuel est souscrit auprès de la société Juri CE afin d'apporter un accompagnement juridique au CSEE. Cet abonnement engendre une dépense de 1 548.00 €.

- **Formation pour le CSEE :**

Le CSEE ne prévoit pas de Budget au titre des frais de formation des élus et en cas de besoin, la dépense pourra être prise sur la trésorerie du compte bancaire Fonctionnement.

- **Frais d'avocat pour le CSEE Central:**

Le CSEE Central de l'association a pris la décision de s'accompagner des services d'un avocat pour un coût annuel de 10 % du budget du CSEE soit une somme de 439.31€.

CONCLUSION :

Le budget prévisionnel 2025 du CSEE est calculé sur une estimation des rémunérations prévues au budget prévisionnel du SSE 94. Pour le fonctionnement, le budget 2025 est estimé à 4 360.00 €.

Afin de ne pas surestimer le budget prévisionnel 2025, ce dernier a été calculé sur une valeur de point à 3.93 € pour la masse salariale et non à 4.16 € comme prévu pour celui du SSE 94.